

moyens thérapeutiques, diagnostiques et autres. Pour cela, il sera indispensable de renforcer et de relier entre elles les activités en cours dans chacun de nos pays, en incluant les pays en développement, et dans d'autres instances, tout particulièrement l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous soutenons les efforts déployés par l'OMS ainsi que les récentes résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé portant sur la qualité des produits biologiques et pharmaceutiques.

33. Prévenir la transmission de l'infection par le VIH et le développement du sida, c'est là un urgent impératif de santé publique dans le monde. Certes, nous devons continuer à rechercher d'autres méthodes de prévention et de traitement, mais, à long terme, c'est la mise au point d'un vaccin sûr et efficace contre le sida qui offre les meilleures chances d'enrayer la progression de cette maladie et d'éliminer finalement la menace qu'elle représente. Nous travaillerons à fournir les ressources nécessaires à l'accélération des recherches pour trouver un vaccin anti-sida et, ensemble, nous renforcerons les activités internationales de coopération scientifique. Il est essentiel que s'établisse une coopération entre scientifiques et gouvernements des pays développés et en développement, ainsi qu'avec les organismes internationaux. Nous appelons les autres États à joindre leurs efforts aux nôtres dans cette entreprise.

34. Le Programme conjoint des Nations unies sur le sida (ONUSIDA) doit contribuer à accroître la portée et la qualité de la réaction au VIH/sida. Ensemble et en collaboration avec d'autres, nous ferons en sorte qu'il dispose des ressources voulues pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

Sûreté nucléaire

35. Nous réaffirmons l'engagement, pris en 1996 au Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, d'accorder la priorité absolue à la sûreté dans notre utilisation de l'énergie nucléaire. Nous notons que d'autres progrès substantiels demeurent nécessaires dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants, notamment en ce qui concerne le renforcement des autorités réglementaires, l'accroissement de la sûreté des réacteurs et l'amélioration du comportement en matière de sûreté. Nous estimons que de nouveaux efforts conjoints à cette fin constituent une priorité majeure. À cet égard, nous attachons la plus grande importance à la mise en œuvre intégrale des accords concernant le Compte de la sécurité nucléaire.

36. Nous accueillons avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur la sûreté nucléaire ainsi que les préparatifs en cours pour la tenue de la première réunion d'examen en avril 1999. Nous nous félicitons des rapides progrès accomplis quant à l'élaboration de la Convention conjointe sur la gestion sûre du combustible irradié et des déchets radioactifs, et encourageons la mise au point de son texte définitif. Nous nous réjouissons de l'adoption prochaine du Protocole modifiant la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et d'une nouvelle Convention de financement supplémentaire. Ces conventions faciliteront la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et permettront de mieux indemniser les victimes en cas d'accident.

Questions énergétiques mondiales

37. Nous avons décidé de tenir à Moscou l'an prochain une conférence ministérielle sur les questions énergétiques, et nous avons demandé à nos fonctionnaires de commencer les préparatifs nécessaires. Nous discuterons des résultats de cette conférence lors de notre prochain sommet.